

Autorisation préalable de mise en location

BESSANCOURT



©Adobe stock

ENTRÉE
EN VIGUEUR

1^{ER}
NOVEMBRE
2022

PERMIS DE LOUER

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?
DÉMARCHES EN LIGNES ?

**Rendez-vous sur www.valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "**

Valparisis
AGGLO

À compter du 1^{er} novembre 2022, les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé devront faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur **valparisis.fr**. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN DE BESSANCOURT



Légende

 Périmètre du « Permis de louer »

Les rues concernées

Avenue de la République
Avenue Dupressoir de la Chardonnière
Grande Rue
Impasse de l'Ecole
Impasse du Couvent
Rue Antoine Vollon
Rue Carnot
Rue Chanzy
Rue de l'Ecole
Rue de l'Est
Rue de la Gare
Rue de Paris
Rue de Taverny

Rue de Verdun
Rue des Gaudelaines
Rue des Gendarmes
Rue des Maladants
Rue des Rouges Terres
Rue du Château
Rue Gervais Jacquin
Rue Madame
Rue Pasteur
Rue Ronsard
Rue Saint-Gervais
Ruelle Fayet
Ruelle Mercier